



Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2023

1. Introduction

Youen Moriaud ouvre la séance à 10h15 et remercie les adhérents de leur présence.

Il indique que parmi les 58 adhérents cotisants au cours de l'année 2023, 26 sont aujourd'hui présents ou représentés (3 pouvoirs).

Il tient à féliciter les pilotes du club qui participent aux différentes compétitions organisées par la FFVRC et le club.

Les félicitations vont plus particulièrement à :

- Loïc Richard classé 8è en CF thermique 1/8
- Yohann Coelho classé 2è en CF thermique 1/8
- Philippe Terrasse classé 12è En FF 1/5
- Lionel Point classé 9è en 1/5 GT National
- Youen Moriaud classé 6è en 1/5 GT Elite.

Il passe la parole à Alain Delorme pour évoquer le bilan d'activité de l'année écoulée.

2. L'activité du club sur l'année écoulée.

Alain Delorme rappelle tout d'abord qu'au cours de l'année Alain BERTRAND a été contraint de démissionner de son rôle de président du fait de problèmes de santé. C'est la raison pour laquelle il est également absent aujourd'hui et qu'il a demandé au secrétaire du club de faire part du mot qui suit :

« Bonjour à tous les membres du club. C'est avec un très grand regret que je ne puis être parmi vous aujourd'hui. J'ai passé de très bonnes années parmi vous. En ce moment, mon état ne me permet pas de faire de la grande route. J'espère vous revoir tous l'année prochaine dans de bonnes conditions ; je fais tout pour. En attendant votez bien..Je vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne fin d'année 2023 ».

Alain Delorme rappelle l'importance de l'action conduite par Alain BERTRAND au cours des dernières années écoulées contribuant au rayonnement du Club, et indique que le club et son bureau le remercient pour son investissement, ce que l'assistance confirme par des applaudissements nourris qui sont ici transmis dans ce compte rendu. Vincent Blanchard indique que des cartes sont à disposition pour relayer des mots de sympathie qui seront transmis à Alain BERTRAND ainsi qu'un trophée, en souvenir de son action pendant quatre ans.

Alain Delorme évoque ensuite les quelques aspects principaux de l'activité du club à l'issue de 2023.

Le calendrier de compétition présenté en début d'année a été tenu avec l'organisation du :

- trophée des bouchons en mini Z le 5 février
- CF 1/5 les 25 et 26 mars
- Ligue électrique le 17 avril
- CF 1/10 électrique 27 et 28 mai
- Course Yankee show les 17 et 18 juin
- Course Vintage 1er et 2 juillet
- Ligue thermique le 1er octobre
- auxquels il faut ajouter la traditionnelle participation à 1.2.3 Mâcon les 9 et 10 septembre, et au surplus au Salon de l'auto les 13 et 14 mai, et l'Eté frappé actions qui continuent d'attirer de nouveaux jeunes pilotes.

L'année 2023 s'est traduite également par de nouvelles améliorations de l'environnement de la piste de La Grisière :

- extension par une couverture en dur de l'emplacement restauration, pour une surface équivalant à deux barnums, limitant d'autant la sollicitation de la ville de Mâcon
- Installation de feux de départ de course, rendant plus efficace le lancement des manches
- Installation de feux de zone clignotants permettant d'indiquer un incident sur le circuit, à la main du directeur de course.
- Poursuite de l'implantation de la piste tout terrain
- Travaux d'entretien divers.

S'agissant de ce point d'activité, l'occasion est saisie de rappeler que l'année 2023 a été celle de la mise en route des livrets de validation des acquis de compétences pour les nouveaux pilotes.

Lionel Markt qui en est l'initiateur, rappelle le fonctionnement de ce dispositif qui illustre la volonté du CAMM d'assurer la progression des adhérents sur notre discipline sportive.

Des livrets sont remis en séance aux jeunes pilotes qui ont rejoint l'activité Mini Z depuis la rentrée. Il est précisé qu'une session spécifique de validation d'acquis interviendra le 22 décembre, mais que les validations peuvent intervenir à tout moment de l'année dès lors qu'un pilote chevronné représentant le club est en mesure de procéder à cette validation, que ce soit sur la piste Z ou le site de la Grisière.

C'est l'occasion pour Eric Gilliot, compte tenu de la hausse de fréquentation de l'activité Mini Z, de demander qu'on concrétise la proposition déjà faite d'organiser des sessions par niveau le vendredi soir, de telle manière que les pilotes les plus chevronnés puissent avancer à leur rythme et que les moins expérimentés puissent s'améliorer progressivement, sans être eux-mêmes gênés.

3. Bilan financier de l'exercice 2023

Vincent Blanchard fait part des éléments de son rapport financier établi à la date du 31 octobre.

La trésorerie totale du club s'élève à 21279,44 € dont 4 602,87 € en banque, 15 801,80 € figurant sur le livret A, Fond de caisse 400 €, Caisse buvette 80 €, Paypal 394,77€.

Cette évolution à la baisse de la trésorerie par rapport à 2022, découle du résultat déficitaire de l'exercice compte tenu des investissements réalisés mais situe néanmoins la trésorerie du club au même niveau qu'à l'issue de l'exercice 2021.

Le trésorier apporte ensuite quelques précisions sur les grands postes de dépenses et de recettes et la valorisation du sponsoring et du bénévolat.

Débit = 25 477,34 €
Crédit = 23 303,76 €
Déficit = -2 173,58 €

Principaux postes de Dépenses (avec comparaison 2023/2022)

- 1) Achat pour Courses et manifestations 2023 : 8 617 € / 6 268 €
- 2) Investissements en équipements divers : 6 201 € / 1 833 € écart (+ 4 368 €), principale source du déficit lié à un effort important en équipements techniques
- 3) Inscriptions à la fédération et ligue 7 (club, adhérent): 3 187 € / 2 198 € illustrant la très forte croissance du nombre d'adhérents
- 4) Dépense Fixe de Fonctionnement : 1 971 € / 1 782 traduisant la hausse moyenne des frais de fonctionnement eau, internet, banque et assurance
- 5) Dépenses Salon et Représentation : 1 111 € / 395 € correspondant aux 3 représentations dont deux nouvelles, en plus des compétitions
- 6) Dépense Fonctionnement du site de la Grisière : 914 € / 375 €
- 7) Dépense travaux Grisière 940 € / 799 €
- 8) Dépenses diverses fonctionnement Activité Miniz 770 € / 651 € dont 1 miniz pour les new
- 9) Dépense Achat Puces de comptage , mini-Z et extérieure 726 € / 142 € => 5 puces mini Z
- 10) Dépense AG 2022 346 € / 249 €
- 11) Reliquat fonctionnement (planche générique, ½ mois de 2022/2023) 341€
- 12) Dépense Frais de Bureau Grisière 353 € / 357 €

Principaux Postes de recettes (avec comparaison 2023/2022)

- 1) Crédit des courses 2023 17 041€ / 13 435 € dont Engagement Pilotes, Restauration, Buvette qui au final ont fait un bénéfice de 8 424 € / 7 157 €
- 2) Encaissement des Inscriptions 5 345 € / 4 727 €
- 3) Encaissement puces 766 € / 452 €
- 4) Divers (subvention ligue 7, droit de piste, reliquat vêtements) 150€

Valorisation du sponsoring

IMPEK : total d'environ 15930 € dont :

- Extension cuisine 8350,00 €
- Podium TT 4230,00 €
- Equipement feux Piste vitesse 3350,00 €
- Différentes fournitures

Laplace Espace Vert :

Prêt matériel de terrassement pour piste TT.

Mairie de Mâcon :

Barnums, tables, soutien au club, Apéro offert et Coupe, Subvention de 11 000 € en remboursement de dépenses avancées en 2022.

Bénévoles :

Tonte pelouse, travaux neufs, 2 journées d'entretien , préparation du site pour les courses, contrôle technique, etc ..

Vincent Blanchard indique que tous ces constats chiffrés viennent confirmer et illustrer les efforts portés par le club en investissements matériel et humain qui ne sont pas étrangers au nombre d'adhérents le plus fort jamais observé depuis longtemps.

Compte tenu de la richesse de présentation du bilan financier et de la difficulté de faire passer oralement les comparaisons et tendances qui en ressortent, Patrick Faverge demande s'il ne serait pas possible à l'avenir que la présentation du bilan financier s'accompagne de quelques graphiques permettant de commenter plus facilement les évolutions ou les répartitions de dépenses et recettes.

4. Prévision des courses et des manifestations 2023.

Le calendrier communiqué à l'issue du dernier bureau est actualisé dans les conditions suivantes, sous réserve de la réunion de ligue à venir :

- Mini-Z Trophée des bouchons : la date des 17/18 Février est maintenue dans un contexte de désaffection régionale pour cette compétition que nous maintenons à minima comme amicale
- 1/10ème indoor : nous conservons les dates des 2/3 Mars pour une compétition amicale, cette date n'étant finalement pas retenue par le championnat TETC, ni par le CVRC Perrex qui s'est vu confié une manche TETC sur une autre date en février dans sa zone géographique
- Ligue CAMM électrique : la date est avancée au 7 avril du fait d'un CF 1/5 le 14 avril
- Coupe des 40 ans du CAMM : la période du 8/9/10 Mai initialement envisagée n'est pas validée et une autre date reste à trouver
- 123 Macon : 7/8 Septembre
- Ligue CAMM Thermique + 1/4 : 13 Octobre

5. Montant des cotisations 2024.

La fiche adhésion 2024 remise en séance traduit une décision d'augmentation de 3 euros sur chacune des catégories d'adhésion au club, sachant que la cotisation Fédération demeure pour sa part inchangée.

C'est localement la première augmentation depuis de nombreuses années à la fois pour prendre en compte modérément l'inflation et aussi pour que l'adhésion minimum relative à la Mini Z soit au niveau du Pass jeune qui en constitue le point d'entrée pour nombre d'entre eux.

Par ailleurs la cotisation organisateur est supprimée car constituant un doublon sans réel intérêt compte tenu de l'usage des autres niveaux d'adhésion.

Désormais, la fiche d'adhésion intègre la demande d'autorisation portant sur le droit à l'image dans le cadre des prises de vues qui pourraient s'exercer dans le cadre des activités du club.

6. Projets et prévisions d'investissements 2024.

Claude Moriaud indique que l'installation de la piste Tout terrain devrait être menée à son terme en 2024 et qu'un projet de piste de crawler sur la zone libre sous les arbres est toujours dans les cartons.

La construction des locaux pour la piste Mini Z en dur est toujours en attente, la mobilisation des moyens techniques de la commune de Mâcon sur les JO restant prioritaire, sans pour autant écarter qu'elle constitue un moment ou un autre une opportunité d'accélération, suivant les arbitrages techniques et financiers que pourrait opérer la municipalité.

Par ailleurs les accès sur le site sont un point de vigilance :

- d'une part parce qu'on observe trop souvent que des pilotes oublient de fermer le portail (voire même la porte d'accès à la piste) lorsqu'ils s'en vont,
- d'autre part parce qu'il faudra déterminer si on crée un accès contrôlé à la piste TT pour une bonne articulation avec la piste goudron,

- et enfin parce que, s'agissant des futurs locaux Mini Z, la municipalité demandera que l'accès se fasse sur un planning précis et pas en libre service.

7. Renouvellement des membres du bureau.

Alain Delorme rappelle que lors du bureau l'information avait été confirmée qu'Alain Bertrand ne se représenterait pas au poste de Président et que lui-même, en tant que secrétaire ne se représentait pas.

Les statuts prévoient que cette désignation est faite pour une durée de deux ans.

Après concertation avec les membres du bureau actuel, il propose que les désignations se fassent fonction par fonction dès lors que le poste est libre ; cette proposition est approuvée par l'assistance.

Votants : 29 Exprimés : 29 sur 61 adhérents à jour de cotisation.

Poste de président vacant: Seul **Youen Moriaud**, actuellement vice-président, présente sa candidature. Après vote, il est élu à l'unanimité.
Il laisse ainsi vacant le poste de vice-président.

Poste de vice Président : seul **Lionel Point**, actuellement secrétaire adjoint, présente sa candidature. Après vote, il est élu à l'unanimité.
Il laisse ainsi vacant le poste de secrétaire adjoint.

Poste de secrétaire vacant : seul **Charlie Taboulet** présente sa candidature. Après vote, il est élu à l'unanimité.

Poste de secrétaire adjoint devenu vacant : seul **Mickael Watrelot** présente sa candidature. Après vote, il est élu à l'unanimité.

Poste de trésorier : **Vincent Blanchard**, titulaire actuel et en l'absence d'autre candidature est maintenu après vote à l'unanimité dans ses fonctions

Poste de trésorière adjointe; **Christine Moriaud**, titulaire actuelle et en l'absence d'autre candidature est maintenue après vote à l'unanimité dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.